



ifpi Schweiz
Schweizer Landesgruppe der ifpi

representing the
recording industry
worldwide

IFPI Suisse
Berninastrasse 53
CH-8057 Zürich
www.ifpi.ch
info@ifpi.ch

Tel: +41 43 343 93 30

Informations sur le International Standard Recording Code (ISRC)

ISRC (International Standard Recording Code)			
ISRC PROFESSIONAL	ISRC START-UP		
<p><u>Cible:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sociétés, producteurs professionnels - Enregistrements réguliers 	<p><u>Cible:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnes privées, amateurs - Enregistrements occasionnels 		
<p>Exemples (proposition): Musique : CH-A23-98-00001 Vidéo musical ou DVD de concert: CH-A23-98-90001</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"> Exemples: Musique/Vidéo CH-AAA-13-00001(Musique) CH-AAA-13-00002 (Vidéo) (25 caractères) </td> <td style="width: 50%;"> Exemple: DVD de concert CH-AAV-13-00001 (25 caractères) </td> </tr> </table>	Exemples: Musique/Vidéo CH-AAA-13-00001(Musique) CH-AAA-13-00002 (Vidéo) (25 caractères)	Exemple: DVD de concert CH-AAV-13-00001 (25 caractères)
Exemples: Musique/Vidéo CH-AAA-13-00001(Musique) CH-AAA-13-00002 (Vidéo) (25 caractères)	Exemple: DVD de concert CH-AAV-13-00001 (25 caractères)		
Formulaire C1 (Professional)	Formulaire C2 (Start-up)		
Prix CHF 430.80 avec TVA	Prix CHF 107.70 avec TVA		

Comparaison	ISRC Professional	ISRC Start-up
Examination du nom du label par IFPI Suisse	x	
Enregistrement au niveau international par IFPI Suisse	x	
Production de plusieurs CDs possible	x	
Identification de plus d'un million d'enregistrements	x	
Libre dans l'organisation de l'attribution des codes d'enregistrements	x	
Sociétés	x	
Personnes privées	x	x
Enregistrement dans la base de données d'IFPI	x	x
Un seul paiement (one-off payment)	x	x
Annonce obligatoire des tracks munis de codes d'enregistrements à IFPI Suisse		x
Limité à 25 enregistrements (tracks)		x



ifpi Schweiz
Schweizer Landesgruppe der ifpi

representing the
recording industry
worldwide

Notes importantes:

- Une conversion d'un ISRC Start-up en ISRC Professional n'est pas possible.
- Tout commerce avec les codes ISRC Professional et «Start-up» n'est pas recommandé.
- L'utilisation (location ou prêts) d'ISRCs d'autrui n'est pas recommandée.
- On conseille aux labels d'utiliser des ISRCs différents pour les enregistrements audio et les vidéo clips (voir proposition graphique ci-dessus).
- Un remboursement des frais de dossier n'est pas possible.
- Chaque enregistrement (track, chanson) reçoit son propre ISRC.
- Des (re)mixes et des rééditions reçoivent des propres ISRCs.
- Un ISRC une fois attribué reste indissociablement lié à l'enregistrement pendant tout son cycle de vie. Il ne doit pas être changé.
- Chaque producteur de phonogramme (label) est lui-même responsable de l'administration de l'ISRC Professional.

Information pour l'attribution de l'ISRC Professional:

1. Dès réception de formulaire C1 dument rempli, IFPI Suisse vous adresse une facture.
2. Au reçu de votre paiement, IFPI contrôle, si le nom de label souhaité est disponible. Si le nom est identique ou susceptible d'être confondu avec des noms de labels existants, vous devez soumettre des noms alternatifs en temps utile.
Dans des cas urgents vous pouvez verser directement le montant de la facture sur
 - notre compte de chèques postaux 15-270060-5 ou
 - notre compte bancaire - IBAN: CH51 0900 0000 1527 0060 5 au nom d'IFPI Schweiz, 8057 Zürich et nous faire parvenir le récépissé tamponné ainsi que le formulaire C1 par Mail (info@ifpi.ch)
3. L'ISRC sera attribué.
4. Vous attribuez de manière autonome un code à chaque enregistrement audio que vous produisez.
5. Vous notez l'information ISRC sur tous les documents importants (Labelcopy etc.).
6. Vous gérez un fichier avec tous les ISRCs que vous avez attribués associé aux métadatas des phonogrammes.

Information pour l'attribution de l'ISRC Start-up:

1. Dès réception du formulaire C2 dument rempli, IFPI Suisse vous adresse une facture.
7. Dans des cas urgents vous pouvez verser directement le montant sur
 - notre compte de chèques postaux 15-270060-5 ou
 - IBAN: CH51 0900 0000 1527 0060 5 au nom d'IFPI Schweiz, 8057 ZürichEt nous faire parvenir le récépissé tamponné ainsi que le formulaire C1 par Mail (info@ifpi.ch)
2. Au reçu de votre paiement vous recevrez une liste (feuille de calcul Excel) comprenant les 25 codes d'enregistrement réservés pour vous.
3. Complétez cette liste et renvoyez la par courriel à info@ifpi.ch.
4. Après avoir remis cette base de données et d'en avoir la confirmation d'IFPI Suisse, vos ISRCs Start-up sont activés.